



Réunion du Mercredi 1^{er} mars 2023

Présents : Messieurs Jean Luc BIDART (Pdt), Philippe DUPIN, Robert RITTIMANN, Fabrice SIMON

Excusé : Christian LABORDE,

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

CHALLENGE U13

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres **doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédant la date du match et **comportant l'accord du club adverse**. Ces demandes doivent être faites **par Footclubs**.

La Commission, rappelle que l'établissement d'une feuille de match (FMI ou papier) est obligatoire **AVANT le début de chaque rencontre**.

La fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13 et le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 24H **accompagnée du formulaire « constat d'échec »** relatant le motif **précis** de non utilisation. (Art.17 des règlements sportifs du district).

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « N'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

DEPARTEMENTAL 1

Rencontres reportées

Niveau	Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match	Heure
D1	A	2	25669645	Cestas Sag	1	Villenave Jeunesse	2	11/03/2023	13H30
D1	B	1	25733854	Medoc Estuaire Gj	1	Beglais Ca	1	11/03/2023	13H30
D1	C	1	25683320	Ambaresienne Es	1	Rive Droite 33 Fc	1	11/03/2023	13H30
D1	C	1	25688771	Andernos Sport Fc	1	Bassin Arcachon Fc	2	11/03/2023	13H30



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Courriels

- **J. VILLENAVAISE (500440)** du 27 février 2023 : courriel concernant le changement de date de sa rencontre du 4 mars 2023
La Commission vous rappelle que toutes les demandes concernant les modifications de date, d'horaire et de terrain doivent passer impérativement par Footclubs (Art.6 des règlements du District et entête du PV)
- **A.S.U ST JEAN (525226)** du 26 février 2023 : courriel concernant la participation de joueurs de Pessac FC
La Commission transmet à la Commissions des Litiges et Contentieux

DEPARTEMENTAL 2

Rencontres reportées

Niveau	Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match	Heure
D2	A	1	25689337	Nord Gironde Us	1	Ambaresienne Es	2	11/03/2023	13H30
D2	B	3	25673438	St Denis de Pile Us	1	Portes Entre 2 Mers	2	11/03/2023	13H30
D2	D	1	25670116	St Aubin De Medoc As	1	Barpais Fc	1	11/03/2023	13H30

DEPARTEMENTAL 3

Demande de modification de rencontre (Footclubs)

- Match 25708104 BLAYAIS STADE 1 / STADE BORDELAIS 3 Poule B du 04/03/23
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour reporter la rencontre au 11.03.23
- Match 25689732 LEGE CAP FERRET US 2/ LA BASTIDIENNE SC 2 Poule B du 04/03/23
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour jouer la rencontre à 17H30

DEPARTEMENTAL 4

Rencontres reportées

Niveau	Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match	Heure
D4	A	2	25670349	Beglais Ca	2	Sallois Ca	1	11/03/2023	13H30
D4	A	1	25689864	Gradignan Fc	2	Rive Droite 33 Fc	3	11/03/2023	13H30
D4	B	1	25689889	Ares Sc	1	Medoc Estuaire Gj	2	11/03/2023	13H30
D4	C	1	25747296	Bouscataise Us	3	Coteaux Dordogne As	1	11/03/2023	13H30



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

Niveau	Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
D4	D	1	25747327	Ste-Croix SC	1	St Augustin Cpa Ujs	2	25/02/23

DEPARTEMENTAL 5

Rencontres reportées

Niveau	Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match	Heure
D5	A	1	25689365	Medoc Estuaire Gj	3	G.J. Cazaux La Teste	2	11/03/2023	13H30
D5	B	1	25691269	Cubnezais Fc	1	St Emilionnais Fcg	3	11/03/2023	13H

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

Niveau	Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
D5	C	1	25675243	Bordeaux St Jean Asu	3	St Sulpice Jeunesse	1	25/02/23

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
25 février 2023	C	25681381	GUITRES ENT 1	526527	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
	C	25681131	CENON US 3	511449		

Amendes pour non envoi du constat d'échec

Rappel Art.17 du règlement sportif du district : [...] **Obligation de scanner la feuille de match et de l'adresser au district sous 24h accompagnée obligatoirement du formulaire « constat d'échec »** relatant le motif de non-utilisation.[...] En tout état de cause, le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera constaté par la Commission des compétitions du District et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité (formulaire constat d'échec FMI). **L'absence du formulaire est passible d'une amende.**

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
25 février 2023	C	25681381	GUITRES ENT 1	526527	Constat d'échec non envoyé (Art.17)	40€

DEPARTEMENTAL 6

Courriels

- **US ARTIGUAISE (580706)** du 20 février 2023 : courriel concernant le changement d'horaire des matchs à domicile
La Commission ne peut accéder à votre demande car les calendriers ont déjà été établis et diffusés. Vous devrez faire une demande à chaque club par Footclubs. La Commission vous suggère de faire toutes les demandes dès maintenant
- **ST PESSACAIIS UC (500139)** du 25 février 2023 : courriel concernant la feuille de match (FMI et papier)
La Commission prend note mais précise avoir reçue la feuille de match remplie par les 2 équipes.

**DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL**

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13**COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT****Rencontres reportées**

Niveau	Poule	journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match	Heure
D6	A	1	25689469	G.J. Cazaux La Teste	3	Martignas Illac Fc	3	11/03/2023	13H30
D6	B	1	25734721	Barpais Fc	2	Audenge Es	1	11/03/2023	13H30
D6	B	1	25734722	Le Temple Le Porge	1	Martignas Illac Fc	4	11/03/2023	13H30
D6	D	1	25691219	Gradignan Fc	4	Beautiranaise As	2	11/03/2023	13H30
D6	D	2	25691221	Beautiranaise As	2	Cauderan Agja	4	11/03/2023	13H30
D6	E	1	25675257	St Bruno Union Fcs	3	Bordeaux Rc	4	11/03/2023	13H30
D6	F	1	25672862	Ambaresienne Es	4	Nord Gironde Us	3	11/03/2023	10H
D6	F	1	25681437	Cubnezais Fc	2	Bassens Cmo	4	11/03/2023	13H
D6	H	1	25682993	Leognan Usc	3	La Reole Gironde Fc	1	11/03/2023	15H
D6	H	1	25688823	Vallee Garonne Us	2	Graves Fc	3	11/03/2023	10H30
D6	H	1	25689613	Cadaujac Sc	1	Coqs Rouges Bordeaux	3	11/03/2023	13H30
D6	J	1	25673135	Libourne Rouges	2	Mascaret Fc	2	11/03/2023	10H30
D6	L	1	25691056	Ste Helene Ca	1	Medoc Ocean Fc	1	11/03/2023	13H30
D6	N	1	25739042	Bordeaux A.C.	2	Blanquefortaise Es	4	11/03/2023	13H30

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
25 février 2023	A	25671480	ST MEDARD JALLES ABP 1	548459	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
	D	25671619	BORDEAUX RC 3	505572		
	D	25671620	CENON US 6	511449		
	E	25691079	PESSAC ALOUETTE FC 1	550999		
	D	25691079	PESSACAIS STADE UC 4	500139		
	I	25733537	PUGNACAISE AS 1	544938		
	I	25733537	ESTUAIRE HTE GDE FC 2	553257		
	J	25691694	ST EMILIONNAIS FCG 2	580630		
	J	25691694	ARTIGUAISE US 1	580704		
	M	25708425	BORDEAUX A.C	500060		
	C	25689280	FLOIRAC CM 3	500045	FMI transmise hors délai (Art.17) 27.02.03	42€
	D	25671619	BORDEAUX RC 3	505572	Feuille de match en retard	42€
	E	25691079	PESSAC ALOUETTE FC 3	521899		
	I	25733537	PUGNACAISE AS 1	544938		
M	25708425	BORDEAUX A.C	500060			

Amendes pour non envoi du constat d'échec

Rappel Art.17 du règlement sportif du district : [...] **Obligation de scanner la feuille de match et de l'adresser au district sous 24h accompagnée obligatoirement du formulaire « constat d'échec »** relatant le motif de non-utilisation.[...] En tout état de cause, le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera constaté par la Commission des compétitions du District et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité (formulaire constat d'échec FMI). **L'absence du formulaire est passible d'une amende.**

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
25 février 2023	I	25733537	PUGNACAISE AS 1	544938	Constat d'échec non envoyé (Art.17)	40€



PITCH

Voici les qualifiés pour la Finale Départementale, le Samedi 1^{er} avril au Bouscat

- **Garçons (16)** : FCE Mérignac Arlac, Villenave D'Ornon, US Lormont, FC La Brède, FC Girondins de Bordeaux, FC Coteaux Libournais, FC Libourne, FC Rive Droite 33, FC Langon, FC Graves, FC St Médard en Jalles, FC St André de Cubzac, FC Martignas Illac, FC Bassin d'Arcachon, AGJA Caudéran, SA Mérignac
- **Filles (8)** : Lège Cap Ferret, SA Mérignac, FCE Mérignac Arlac, US Cenon, Girondins de Bordeaux, SPC La Bastidienne, FCC Créonnais, USC Léognan

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit

Philippe DUPIN
Secrétaire de la commission